

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 22 juin 2015**CP2015_06_4
id. 1692

L'an deux mille quinze le vingt deux juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**NETTOYAGE DES LOCAUX, DU MOBILIER ET
DES ABORDS DES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX
LOT N°14 – SUBDIVISION DÉPARTEMENTALE DE
CASTELSARRASIN
AVENANT N°1**

Le marché n° 357/13 relatif au nettoyage des locaux, du mobilier et des abords des bâtiments départementaux (lot n°14 – subdivision départementale de CASTELSARRASIN) a été conclu le 3 octobre 2013 avec la Société VISALO T NET.

Le présent avenant a pour objet :

- l'augmentation du montant du marché.

Compte tenu de ces modifications, le nouveau montant annuel du marché passe de 5 430,00 € HT soit 6 494,28 € TTC à 7 630,68 € HT soit 9 158,82 € TTC représentant une augmentation de 2 200,68 € HT (2 640,82 € TTC) soit 40,53 %.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 357/13 relatif au nettoyage des locaux, du mobilier et des abords des bâtiments départementaux (lot n°14 – subdivision départementale de CASTELSARRASIN) ;
- Précise que le nouveau montant annuel du marché s'élève à 7 630,68 € HT soit 9 158,82 € TTC soit une augmentation de 2 200,68 € HT .
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom du Département, cet avenant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC